

ADJ/HH.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ECRET N° 228/PC/ ,/DAI-P.

/) N N E E 1964

DIRECTION DES AFFAIRES  
INTERIEURES

Le PRESIDENT DU CONSEIL,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 de la République du Dahomey,
- VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ,
- VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er.- M. Félix Atiogbé NOUCHET, Adjoint Administratif précédemment en service aux Greffes (Tribunal de 1ère Instance Cotonou) est nommé Chef de l'Arrondissement de COME (Sous-Préfecture de Grand-Popo).

Article 2.- Le présent Décret, qui prendra effet pour compter de la date de passation de service sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Ampliations:

COTONOU, le 20 OCTOBRE 1964

ORIGINAL.....1  
JORD.....1  
DAI.....1  
MFPTAS.....2  
MFAEP.....1  
MJL.....1  
SGG.....10  
SGAN.....10  
SPC.....10  
DP.....1  
CF.....5  
FP.....1  
DI.....1  
TRESOR.....1  
INFO-RADIO.....1

J. AHOMADEGBE TOMETIN.-

PREFECT.SUD-OUEST.....1  
S/PREF.GRAND-POPO.....1  
INTERESSE.....1

VU  
Le Ministre des Finances,

F. APLOGAN.-